

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2025-03-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05 mars 2025

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'excusés : 1

Nombre non excusés : 3

Nombre de votants : 11

Objet :

**Occupation du domaine
public : Tarif**

L'an deux mil vingt-cinq le 11 mars à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise **CHANCEL**, Maire.

Présents : Jean-Pierre **Boucher**, Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Françoise **Soulaire**, Sylvie **Sohier**, Arnauld **Voisin**

Absent(e)s excusé(e)s : Marjolaine **Haffner**,Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, Alain **Moll**,Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Madame le Maire rappelle qu'un droit de place, payable trimestriellement, a été institué concernant le stationnement de véhicules destinés à la vente à l'étalage tous les lundis, place de l'Eglise. La redevance à partir du 1^{er} janvier 2025 a été fixée à **490.48 €**, payable trimestriellement soit **122.62€**.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fixe cette redevance à partir du 1^{er} janvier 2025 à **490.48 €** (quatre cent quatre-vingt-dix euros et 48 cts).

Dit que cette redevance sera répartie sur 4 trimestres, soit **122.62 €** par trimestre.

Dit que cette recette sera encaissée en fonctionnement à l'article 70323 au budget primitif

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 13 mars 2025

Publiée par affichage en Mairie 13 mars 2025
Reçue à la Préfecture le 13 mars 2025

Le Maire,
Françoise Chancel

